

service de la relève agricole, qui travaille dans les domaines de la vulgarisation, de la formation professionnelle, de l'aménagement régional et de la mise en valeur des ressources agricoles. La Direction générale du génie s'occupe des travaux mécanisés, des constructions et des machines agricoles ainsi que des services hydrauliques agricoles. Les Services vétérinaires appliquent le programme d'assurance-santé animale contributif et dirigent les laboratoires provinciaux de pathologie animale de Québec et de Saint-Hyacinthe; ils comprennent également le Service des productions animales, le Centre d'insémination porcine de Saint-Lambert et le Centre d'insémination artificielle de Saint-Hyacinthe. Le Service des productions végétales exploite le Centre de multiplication des pommes de terre de Manicouagan, la bleuetière-pilote de Normandin, l'usine de Saint-Bruno pour la congélation des bleuets, le Centre acéricole de Saint-Norbert, les Centres apicoles de Deschambault et de Saint-Hyacinthe, le Laboratoire des sols de La Pocatière et le Laboratoire des plantes de Saint-Hyacinthe.

Le secteur «Commercialisation» dessert à la fois les intérêts de l'agriculteur et ceux du consommateur. La Direction générale de la commercialisation s'occupe de mise en marché, d'études économiques et d'aide technique à l'industrie alimentaire. La Direction générale de l'inspection des aliments s'occupe des produits végétaux, des produits laitiers, et des produits carnés; elle assure la surveillance de la qualité et la répression des fraudes ainsi que l'analyse des aliments à ses laboratoires de Québec et de Saint-Hyacinthe.

Le secteur «Recherche et Enseignement» englobe l'Institut de technologie agricole et alimentaire de Saint-Hyacinthe, l'Institut de technologie agricole de La Pocatière et des services de recherche (protection des cultures, sols, stations de recherche).

Le Conseil des recherches et services agricoles du Québec suscite et coordonne la recherche agricole et en détermine les priorités, en étroite collaboration avec le Conseil des productions végétales, le Conseil des productions animales et le Conseil des denrées alimentaires du Québec.

Le secteur «Administration» assume la responsabilité des services administratifs et financiers, qui comprennent entre autres les subventions, les primes et la concession des terres, ainsi que du Service de l'informatique.

Ontario. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dirige une variété de programmes en vue de favoriser le développement d'une industrie agricole saine. La plus grande partie de l'assistance revêt la forme de programmes permettant aux cultivateurs de s'aider eux-mêmes. Le ministère assure l'application de 55 mesures législatives et compte 54 bureaux de comté et de district.

Aux termes de l'Accord fédéral-provincial sur le développement rural, 1975-79, la province participe à part égale avec le gouvernement fédéral au coût de certains programmes de développement rural. Ceux-ci concernent l'agrandissement et l'adaptation des fermes, la mise en valeur des ressources rurales et l'aide à l'industrie rurale afin d'accroître les possibilités d'emploi offertes à la population rurale.

La Direction des services de main-d'œuvre agricole, en collaboration avec le ministère des Collèges et Universités et la Commission fédérale de l'emploi et de l'immigration, aide à l'identification, à l'élaboration et à la mise sur pied de programmes de formation de la main-d'œuvre agricole. En vertu de l'entente fédérale-provinciale sur la main-d'œuvre agricole, une aide financière est fournie aux producteurs de fruits, de légumes et de tabac pour la construction et la rénovation des logements destinés aux travailleurs agricoles saisonniers. La Direction aide au recrutement et au placement de travailleurs agricoles à temps plein pour le compte des agriculteurs de l'Ontario. Elle collabore également avec d'autres pays en offrant des programmes internationaux pour les jeunes agriculteurs.

La Direction des sols et des cultures offre des programmes de vulgarisation en aménagement des sols et en production végétale. Elle se compose de quatre sections: grandes cultures, cultures horticoles, semences et mauvaises herbes, et lutte antiparasitaire. Elle est chargée de l'application de la Loi sur le désherbage et de la Loi sur l'entreposage dans les élevateurs à grain.

Dans la Direction des services vétérinaires, la Section des laboratoires, qui comprend six laboratoires, fournit des services de diagnostic, d'enquête, de consultation